

3.1 Dans tous les cas :

- rassurer l'élève et l'isoler du groupe ;
- évaluer la situation ;
- appeler au moindre doute le 15 (SAMU) ;

Le médecin régulateur a pour mission d'apporter une réponse appropriée à toutes les demandes : conseils médicaux, transport éventuel vers une structure de soins ou intervention sur place du SMUR (service médical d'urgence et réanimation).

- prévenir les responsables de l'enfant.

3.2 Protocole de soins d'Urgence

ETAPE 1

**J'OBSERVE
LA VICTIME**

- saigne t-elle ?
- répond-t-elle aux questions ?
- respire t-elle ?
- de quoi se plaint-elle ?

ETAPE 2

**J'ALERTE
LE 15**

En indiquant :
- la localisation précise de l'évènement ;
- le numéro d'appel.

En décrivant :
- la nature du problème ;
- l'état de la victime ;
- les gestes effectués ;

- En répondant aux questions posées par le 15.
- En raccrochant sur les instructions de l'opérateur.

ETAPE 3

**J'APPLIQUE LES
CONSIGNES
DONNÉES**

Couvrir – rassurer.
Ne pas donner à boire.
Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état de la victime.